

OBLIGATIONS PROFESSIONNELLES DU ROTARIEN



En tant que Rotarien dans le monde des affaires
ou une profession libérale, je m'engage à :

1. mettre à profit mon statut professionnel pour servir autrui ;
2. respecter fidèlement l'esprit et la lettre des codes de déontologie de ma profession, tout comme les lois de mon pays et les règles de moralité de ma communauté ;
3. honorer ma profession et y promouvoir des pratiques éthiques ;
4. faire preuve d'équité envers mes supérieurs, employés, associés, concurrents, clients et le grand public et toute personne que je côtoie de par ma profession ;
5. reconnaître et respecter les mérites de toute profession utile à la société ;
6. utiliser mes talents professionnels pour aider les jeunes à se lancer dans une carrière, aider les personnes dans le besoin et améliorer la qualité de la vie dans ma communauté ;
7. n'avoir recours dans ma vie professionnelle à aucune publicité mensongère ou fallacieuse ;
8. ne jamais rechercher ou concéder à un autre Rotarien des privilèges et des avantages qui ne sont pas pratique normale dans les affaires ou mon milieu professionnel.

